



# Colloque

délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement

## Loger l'Europe

en partenariat avec Sciences Po  
& le Centre d'analyse stratégique

*« le logement social  
dans tous ses états »  
à Paris - Sciences Po  
Jeudi 20 janvier 2011*

Ressources, territoires, habitats et logement  
Énergie et climat Développement durable  
Prévention des risques Infrastructures, transports et TDR

Présent  
pour  
l'avenir



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Premier Ministre

Ministère de l'Écologie,  
du Développement durable,  
des transports et du Logement



SciencesPo.

Centre  
d'analyse  
stratégique

Ministère de l'Écologie,  
du Développement Durable,  
des Transports et du Logement  
Délégation à l'hébergement  
et à l'accès au logement

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

>> rubrique « logement »

*« Dans le prolongement de l'année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, j'ai souhaité organiser avec Sciences Po et le Centre d'analyse stratégique, un colloque sur le thème du logement social en Europe, pour promouvoir les échanges entre chercheurs et acteurs, alimenter le débat public, éclairer les décideurs ... »*

**Alain Régnier,**

*Préfet, délégué interministériel  
pour l'hébergement et l'accès au logement  
des personnes sans-abri ou mal logées*

## **Quel rôle pour le logement social en Europe ?**

La place du logement social dans les politiques du logement en Europe varie fortement d'un pays à l'autre, qu'il s'agisse de son financement, de la population auquel il est destiné, de ses modes d'attribution, des ambitions que l'on lui assigne. En ce qui concerne les destinataires – les populations-cibles –, trois conceptions peuvent être distinguées : une conception « universelle » selon laquelle le logement social est censé s'adresser à l'ensemble de la population ; une conception « généraliste » caractérisée par des plafonds de ressources et des critères de priorité dans l'accès au logement social ; une conception dite « résiduelle », enfin, selon laquelle le logement social est destiné aux personnes les plus en difficulté.

Les politiques sous-tendues par ces conceptions sont toutefois en pleine évolution. Sous l'impact de la crise, des orientations de l'Union européenne, de la montée en puissance des niveaux infra et supranationaux, et du rôle croissant des acteurs privés dans la mise en œuvre des politiques publiques, les systèmes du logement social ont pu se métamorphoser et les pays ont pu ajuster leurs réponses en fonction de leur histoire et de leur régime de protection sociale respectifs.

Dans ce contexte, quel est le rôle du logement social ? Quelle gouvernance ? Pour quelle cible ? S'agit-il exclusivement d'accueillir les populations dites « défavorisées » mises dans l'impossibilité d'accéder à un logement aux conditions du marché ? S'agit-il d'exercer un rôle modérateur, à la fois sur les prix et sur les disparités socio-spatiales ?

Quant aux politiques publiques déployées dans les Etats membres, certaines tendent à promouvoir la mixité sociale ou le droit au logement, d'autres visent l'objectif du « logement d'abord ». Quels sont leurs effets sur l'occupation du parc social et sur l'intégration des quartiers et de leurs habitants ?

## **Le comité de pilotage du colloque**

Président : Alain REGNIER

Membres : Natalie BOCCADORO, Jean-Claude DRIANT, Brigitte FOUILLAND, Laurent GHEKIERE, Noémie HOUARD, Phuong Mai HUYNH, Christine LELÉVRIER, Claire LÉVY-VROELANT, François MÉNARD, Guillaume NUNGESSER, Julie POLLARD, Christophe ROBERT, Hélène SAINTE MARIE, Freek SPINNEWIJN, Christian TUTIN.

# Programme du colloque

---

8h30 : Café d'accueil

9h00 - 9h25 : **Propos introductifs**

9h30 - 10h45 : **1ère table ronde « Impact des décisions européennes sur le logement social en Europe »**

**animée par Natalie Boccadoro** (docteur en Droit de l'Université Paris Ouest Nanterre, France), **avec Laurent Ghekière** (Représentant permanent de l'Union Sociale pour l'Habitat à Bruxelles), **Freek Spinnewijn** (Directeur de la Feantsa - Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans-abri), **Régis Brillat** (Chef du Service de la Charte sociale européenne et Secrétaire exécutif du Comité européen des Droits sociaux - Conseil de l'Europe)

*Le logement ne fait pas partie des compétences communautaires. C'est aux Etats membres de définir leur propre conception du logement social. Néanmoins, les politiques conduites dans chaque Etat doivent être conformes au droit communautaire de la concurrence qui tend à promouvoir une conception dite « résiduelle » du logement social, ciblant les citoyens défavorisés et les groupes socialement moins favorisés qui ne peuvent pas se loger sur le marché en raison de leurs ressources.*

*Quel est l'impact des normes communautaires sur les politiques conduites dans les Etats membres ? Dans quelle mesure risquent-elles de bousculer la conception « universelle » à la suédoise, voire la conception « généraliste » caractéristique du modèle français ? Quelle est la marge de manœuvre laissée aux Etats membres ?*

10h50 - 11h10 : **Exposé « Logement social et Etat-providence »**

**par Claire Lévy-Vroelant** (Professeur de sociologie (Université Paris 8 Saint-Denis, France), Chercheuse au Centre de Recherche sur l'Habitat - CRH-UMR LAVUE)

*L'avènement de l'économie post-industrielle a remis en cause les compromis qui ont porté la croissance des Etats-providence européens. Considérées lors des « Trente glorieuses » comme un moyen de soutenir l'économie, les politiques sociales seraient en effet devenues contre-productives, le plus souvent dénoncées comme un coût. Certains sociologues, à l'image d'Esping-Andersen, estiment toutefois que les politiques sociales pourraient retrouver une utilité économique si elles étaient conçues non pas comme une dépense mais comme un facteur de richesses futures.*

*Dans un contexte de crise financière, de transformation de l'Etat et de mondialisation, comment répondre aux nouveaux besoins sociaux en matière de logement alors que l'on dénombre quelque 3 millions de sans-abri et plus de 15 millions de mal-logés en Europe ? Quel équilibre des rôles entre l'Etat, la famille et le marché ? Autrement dit, quelle place pour le logement dans les nouvelles missions de l'Etat-providence au XXIème siècle ?*

11h15 - 12h35 : **2ème table ronde « la gouvernance du logement social en Europe »**

**animée par Christoph Reinprecht** (Professeur de Sociologie (Université de Vienne, Autriche), Directeur du programme des études de l'Institut de sociologie et du doctorat d'Etudes européennes) **avec Peter Malpass** (Professeur d'Urbanisme - University of the West of England, UK), **Martin Lux** (responsable du département de socioéconomie de l'habitat à l'Institut de Sociologie de l'Académie des Sciences - Prague, République Tchèque), **Marc Uhry** (Responsable Rhône-Alpes de la Fondation Abbé Pierre)

*Depuis le début des années 1980, de nombreux pays européens sont marqués par une transformation du rôle de l'Etat et des modes de régulation politique avec l'extension des logiques de marché, l'appel aux associations dans la mise en œuvre des politiques publiques, et l'affirmation des collectivités locales comme lieux de formulation des choix politiques et sociaux.*

*Comment se répartissent les rôles entre l'Etat, les collectivités locales, et les acteurs publics et privés - notamment associatifs -, dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques ? Comment s'articulent les orientations nationales et les enjeux locaux ? Entre la promotion de la « safe city » et le logement des personnes dites « défavorisées », quels sont les objectifs défendus par ceux qui pèsent concrètement dans l'action publique ? Et si ce n'est pas le logement social, quel secteur prend en charge les populations perçues comme indésirables ?*

**12h40 - 13h10 : Echanges avec salle**

**13h00 - 14h00 : Pause déjeuner**

**14h20 - 14h40 : Exposé « Logement social et marchés du logement en Europe »**

**par Christian Tutin** (Professeur d'Economie - Université Paris Est Créteil - France, directeur du Réseau socio-économie de l'habitat)

*L'expérience récente des pays européens montre que l'existence d'un secteur locatif bien régulé, capable de répondre à une large gamme de besoins, conditionne sans doute toute tentative de stabilisation des marchés. Le secteur locatif social y a toute sa place comme composante nécessaire de l'offre. Mais la régulation du secteur locatif privé est tout aussi importante.*

*L'analyse comparée des différents pays Européens fait ressortir, quant au rapport entre statuts d'occupation et stabilité des marchés, trois « modèles-types » : un modèle « germanique » (remarquablement stable), un modèle « nordique » (historiquement stable, mais aujourd'hui déstabilisé) et un modèle « périphérique » (très instable). La France, qui emprunte aux deux derniers modèles, mais sans que le secteur social soit en mesure d'influer sur la formation des loyers privés, tend donc à cumuler les inconvénients : exubérance du marché de l'accession, crise du logement abordable, crise des banlieues et incapacité à loger les plus défavorisés.*

**14h45 - 15h55 : 3ème table ronde « Regards extérieurs sur le modèle de logement social Français »**

**animée par Christophe Robert** (docteur en sociologie (Université Paris Ouest Nanterre, France), délégué général adjoint de la Fondation Abbé Pierre) **avec Christine Whitehead** (Professor of Housing, LSE / Director of the Cambridge Centre for Housing and Planning Research, University of Cambridge), **Jesús Leal** (Professeur à l'Université Complutense de Madrid)

*En France, le parc locatif social figure parmi les plus importants d'Europe, avec 4,2 millions de logements gérés par les organismes HLM. A la seule lecture des plafonds de ressources, sa vocation sociale est large puisqu'il pourrait s'adresser à 2/3 des ménages (1/3 si l'on tient compte du statut d'occupation). Pourtant, les références à la « crise du logement » et à la « paupérisation du logement social » sont de plus en plus fréquentes. Quel regard extérieur les étrangers portent-ils sur le modèle français ? Quelles spécificités caractérisent le logement social en France et le régime d'Etat providence de façon plus générale ?*

## 16h - 17h10 : 4ème table ronde « logement social, rénovation urbaine et mixité sociale »

animée par **Renaud Epstein** (Enseignant dans le Master Stratégies Territoriales et Urbaines de Sciences Po ; Maître de conférences en science politique à la Faculté de Droit et des Sciences Politiques de Nantes) avec **Pierre Quercy** (Délégué général de l'Union Sociale pour l'Habitat), **Thomas Kirszbaum** (Chercheur associé à l'Institut des Sciences sociales du Politique - École normale supérieure de Cachan, France), **Christine Lelevrier** (Sociologue, Maîtresse de conférences à l'Institut d'Urbanisme de Paris, France)

*Depuis le début des années 2000, des opérations de rénovation urbaine sont menées dans les quartiers d'habitat social dits « sensibles » dont l'objectif explicite est de promouvoir la mixité sociale. Si les responsables politiques et ceux du mouvement HLM expriment régulièrement leur satisfaction vis-à-vis d'un programme national de rénovation urbaine qui produit des réalisations visibles, les chercheurs multiplient les questionnements relatifs à ses résultats, aux hypothèses implicites qui le sous-tendent ou à son articulation avec d'autres politiques publiques. S'agit-il de politiques de discrimination positive dissimulées visant à créer les conditions de l'intégration des populations de ces quartiers ? S'agit-il de politiques visant à changer l'image des quartiers, et du logement social de façon plus générale ? Et dans ce cas, comment se traduisent-elles en termes d'occupation du parc social, entre dispersion et re-concentration ?*

## 17h15 - 18h25 : 5ème table ronde « le droit au logement opposable à l'épreuve de la décentralisation »

animée par **Jean-Claude Driant** (Directeur du Lab'Urba et Professeur d'Urbanisme - Institut d'Urbanisme de Paris, France) avec **Dominique Braye** (Sénateur des Yvelines, Président de la Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines, Président de l'Agence nationale de l'habitat - Anah), **Marie-Christine Jaillet** (Directrice du LISST / CIEU et Professeur de Géographie - Université de Toulouse Le Mirail, France), **Jean-Philippe Brouant** (Maître de conférences en droit public - Université Paris I Panthéon-Sorbonne, France)

*En France, le droit au logement figure parmi les objectifs de la politique du logement. Par la loi du 5 mars 2007, le législateur a même rendu le droit au logement opposable et placé le logement social en première ligne du relogement des ménages prioritaires. Ainsi, les particuliers disposent d'un recours juridique pour l'attribution d'un logement social. Le législateur a désigné l'Etat comme seul débiteur de ce droit, tout en ouvrant la possibilité d'expérimenter localement la responsabilité aux intercommunalités compétentes en matière d'habitat. Or à ce jour, aucun EPCI n'a fait le choix de prendre cette responsabilité. Qu'est-ce que cela indique sur les limites de la décentralisation à la française des politiques du logement ? Dans un contexte politico-administratif décentralisé, de réorganisation des services de l'Etat, et de pénurie de logements accessibles aux ménages à bas et moyens revenus, quels sont les moyens dont dispose l'Etat pour peser dans le jeu d'acteurs local et honorer l'obligation de résultat ? Le droit au logement opposable marque-t-il un changement de cap vers la « résidualisation » du logement social ? Ou alors s'agit-il d'un droit purement fictif, risquant de susciter à terme de vaines espérances ?*

## 18h30 : Echanges et pôt



délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement

## Colloque européen « Loger l'Europe »

Jeudi 20 janvier 2011

Sciences Po - Amphithéâtre Chapsal  
27 rue Saint Guillaume - 75007 Paris  
de 9h00 à 18h30

attention : nombre de places limité !  
pré-inscriptions à

[logementsocialeneurope@developpement-durable.gouv.fr](mailto:logementsocialeneurope@developpement-durable.gouv.fr)

*Ce colloque sera accompagné de la publication de l'ouvrage collectif  
« Loger l'Europe : le logement social dans tous ses états »*

*sous la coordination de Noémie Houard - Docteur en Science politique de l'IEP de Paris,  
composé d'articles de : Gerard van Bortel, Jean-Philippe Brouant, Darinka Czischke, Jean-Claude  
Driant, Christiane Droste, Marja Elsinga, Benoit Fillipi, Laurent Ghekiere, Noémie Houard, Marie-  
Christine Jaillet, Thomas Kirszbaum, Thomas Knorr-Siedow, Matti Kortteinen, Jesús Leal, Claire  
Lévy-Vroeland, Martin Lux, Peter Malpass, Pascale Pichon, Nicholas Pleace, Harry Schulman,  
Claude Taffin, Christian Tutin, Mari Vaattovaara, Didier Vanoni, Christine Whitehead*

*à la Documentation française*

*Pour réserver d'ores et déjà votre exemplaire :*

*[logementsocialeneurope@developpement-durable.gouv.fr](mailto:logementsocialeneurope@developpement-durable.gouv.fr)*

 pour toute information complémentaire

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)  
rubrique « logement »

[contact.dihal@developpement-durable.gouv.fr](mailto:contact.dihal@developpement-durable.gouv.fr)



Ministère de l'Écologie, du Développement Durable,  
des Transports et du Logement  
*Délégation à l'hébergement et à l'accès au logement*  
78, rue Lecourbe - 75015 Paris - Tel. +33 (0)1 70 96 11 11